

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES SUR LA RÉFORME DOUANIÈRE DE L'UE EN 2026

APERÇU

Dernière mise à jour: 19 mai 2026

APERÇU DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES SUR LA RÉFORME DOUANIÈRE DE L'UNION EUROPÉENNE

À partir du **1er juillet 2026**, la 1ère phase de la réforme douanière de l'Union Européenne (*EU Customs Reform – EUCR*) entrera en vigueur. Cette réforme se déroulera en 4 phases, de 2026 à 2038, et aura des impacts majeurs sur les expéditions B2B et B2C à destination de l'UE*.

*Etats membres de l'UE: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République de Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et République tchèque



Ainsi, au **1er juillet 2026** :

- ✓ L'exonération actuelle des droits de douane pour les envois B2B et B2C, d'une valeur ≤ 150 EUR, sera supprimée
- ✓ Le dédouanement groupé pour envois B2C de faible valeur ne sera plus possible (le dédouanement groupé pour les envois B2B n'est pas concerné)
- ✓ Pour les envois B2C ≤ 150 EUR, hors IOSS : doivent désormais être dédouanés dans l'Etat Membre de destination
- ✓ De nouvelles exigences de données seront appliquées pour les expéditions IOSS B2C
- ✓ Les remboursements des droits de douane pour les retours de biens B2C ≤ 150 EUR, ne sont plus possibles

Puis, à partir du **1er novembre 2026** :

- ✓ Un frais de douane forfaitaire de 3 EUR par ligne d'article sera appliqué pour les envois B2C à destination de l'UE
- ✓ Tous les envois B2C importés dans l'UE27 devront comporter un Identifiant Produit (« Product Identifier ») par ligne d'article

Un envoi est considéré comme B2C si :

- ✓ Envoi d'un pays hors UE27 vers un Etat membre de l'UE27
- ✓ Le vendeur est une entreprise ; le destinataire final un particulier
- ✓ Le vendeur organise le transport
- ✓ Les biens sont expédiés directement du vendeur situé hors UE27, vers le particulier situé en U27
- ✓ Les biens sont destinés à la consommation finale

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS ?

Avec la 1ère phase de l'EUCR, implémentée à partir du 1er juillet 2026 :

- Les envois B2C ≤ 150 EUR et B2B importés dans l'UE ne seront plus exonérés des droits de douane
- Les envois B2C ≤ 150 EUR devront être dédouanés par la procédure formelle H1 uniquement, et seront soumis aux taux de droits de douane réels (ou préférentiels, si applicables). En cas de retour de ces biens, les droits de douane ne seront plus remboursés.
- Tous les envois B2C seront soumis à un droit de douane forfaitaire et devront comporter un Identifiant Produit
- Pour les expéditions IOSS B2C, DHL devra désormais effectuer le dédouanement à l'importation pour le titulaire de l'IOSS (et non plus pour le destinataire final)
- Dans le cadre cette réforme, les autorités douanières de l'UE accordent une importance croissante à la présence d'un Importer of Record (IOR) (importateur officiel) établi au sein de l'UE

COMMENT ÉVITER LES RETARDS ?

Les expéditeurs qui envoient des biens B2C à destination de l'UE doivent :

- Fournir à DHL des informations supplémentaires demandées : nom, adresse, n° EORI, n° TVA, confirmer si vous êtes une entité établie dans l'UE pouvant agir comme Importer of Records OU si vous faites appel à un représentant en douane établi dans l'UE
- Indiquer sur la facture commerciale ou la déclaration d'importation douanière la valeur marchande des marchandises
- Veiller à ce que les données électroniques de la facture commerciale ou proforma soient complètes et exactes



Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites officiels ci-dessous :

- Page d'information de la réforme douanière de l'UE: [EU Customs Reform | Taxation and Customs Union | European Parliament](#)
- Article du Parlement européen: [EU targets low-value imports via e-commerce platforms | News | European Parliament](#)

DISCLAIMER

Bien que nous ayons pris toutes les mesures nécessaires pour garantir que les informations contenues dans ce document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources considérées comme fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la légalité, la fiabilité ou l'utilité de ces informations. Toutes les informations fournies dans ce document sont mises à disposition "en l'état". En aucun cas, DHL Express, ses filiales ou sociétés affiliées au sein du Groupe DHL, ainsi que ses partenaires, agents ou employés, ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne pour toute décision prise ou action effectuée sur la base de ces informations, ni pour tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même en ayant été informés de la possibilité de tels dommages.

